

# Litige sur releve compteur gaz de france

Par ragi, le 20/04/2009 à 21:29

BONJOUR,

GAZ DE FRANCE A REMARQUE UN DISFONCTIONNEMENT SUR LE COMPTEUR LORS DU RELEVE ANNUEL 2008, AUJOURD HUI IL M ENVOIE UN REDREDRESSEMENT BASE SUR UNE ESTIMATION DES ANNEES PRECEDENTES. ONT-ILS LE DROIT? SUIS-JE OBLIGE DE PAYER CE REDRESSEMENT ALORS QUE JE NE SUIS PAS RESPONSABLE DE CE MEFAIT.

DANS L ATTENTE D UNE REPONSE ASSEZ RAPIDE CAR JE N AI PAS BEAUCOUP DE TEMPS POUR CONTESTER.

AGREER MES SINCERES SALUATIONS

Par ardendu56, le 20/04/2009 à 21:41

ragi, bonsoir

Le 5 juin 2008 a été adoptée la loi portant réforme des prescriptions en matière de procédure civile. L'objectif de cette loi est de simplifier le méandre des délais de prescription tel que nous le connaissons actuellement. Désormais, les délais seront donc les suivants : [fluo]Cinq ans pour les factures de gaz et d'électricité, délai pendant lequel EDF/GDF peuvent vous réclamer un oubli de facturation ou un complément de consommation. [/fluo]

Bien évidemment, vous pouvez contester. Ecrire au médiateur de Gaz de France. Le médiateur GDF TSA 90015 75837 Paris cedex 17

Et l'UFC que choisir peut vous aider :

http://www.paperblog.fr/514401/mais-que-se-passe-t-il-a-gaz-de-france/

Bien à vous.

#### Par ragi, le 21/04/2009 à 21:51

bonsoir ici c est ragi je vous remercie pour votre message, aurais je d autres solutions jattends

message adresse a ardendu56

#### Par ardendu56, le 21/04/2009 à 22:06

ragi, bonsoir

#### LITIGES EDF

Trois procédures

- 1- Contesté cette facture en RAR, et sans réponse de leur part,
- 2- Contacter la Direction Entreprises et Collectivités Locales d'EDF EDF Direction Commerce Division Entreprises et Collectivités Locales Isabelle Bourdet-Richy Tour EDF 20, place de la Défense 92050 PARIS LA DEFENSE Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans les 2 mois,
- 3- vous pouvez contacter le médiateur d'EDF à l'adresse suivante : MEDIATEUR D'EDF TSA 50026

**75804 PARIS CEDEX 08** 

Dans tous les cas, joindre toutes les pièces utiles à votre dossier de réclamation (courriers EDF, factures, devis,...)

Le médiateur assure la médiation entre le client insatisfait et la direction concernée. Il accompagne EDF dans une démarche de progrès pour :

\* régler gratuitement un litige persistant avec EDF en proposant une solution amiable en accord avec toutes les personnes concernées \* proposer des voies d'amélioration dans les relations avec les clients.

Que fait le médiateur ?

- il étudie à nouveau votre dossier ;
- il contacte, si besoin, les personnes concernées par le litige
- il recherche une solution équitable ;
- il répond par écrit en proposant une solution acceptable pour chacun ou en apportant les réponses les plus précises possibles aux questions du demandeur. Le médiateur n'impose pas une solution et agit en toute confidentialité. Le délai de réponse est, en principe, de deux mois.

Comment saisir le médiateur ?

Le médiateur est le dernier échelon pour régler à l'amiable un litige persistant avec EDF. Il n'est jamais votre premier interlocuteur... même si il est simple d'accès.

Bon courage à vous.

Par ragi, le 22/04/2009 à 22:36

message pour ardendu 56 BONSOIR J AI BIEN RECU VOTRE MESSAGE ET JE VOUS EN REMERCIE JE NE ME FAIS PAS TROP D ILLUSIONS . LE TEMPS EST TROP COURT D ICI LA FIN DE SEMAINE JE DOIS REPONDRE A GAZ DE FRANCE POUVEZ VOUS ME DONNER UN MODELE DE LETTRE DE CONTESTATION CE COMPTEUR A AU MOINS 25 ANS COMMENT ESTIME T ILS MA CONSOMMATION DE GAZ "POUR ME RECLAMER 800 EUROS ILS ME FONT UNE FVEUR -10 % ILS POURRAIENT FAIRE UN GESTE COMMERCIAL DE 30 % JE NE SAIS PAS COMMENT LEUR TOURNER MA LETTRE MERCI D AVANCE BONSOIR

#### Par ardendu56, le 22/04/2009 à 23:05

ragi, bonsoir,

Le temps n'est pas trop court pour contester, en AR.

- 1 Vous contester, ils répondent ou non,
- 2 pendant ce temps, vous contacter la Direction Entreprises et Collectivités Locales d'EDF
- 3 le médiateur Monsieur Métais (réponse sous 2 semaines)

"GAZ DE FRANCE A REMARQUE UN DISFONCTIONNEMENT SUR LE COMPTEUR LORS DU RELEVE ANNUEL 2008 ,AUJOURD HUI IL M ENVOIE UN REDREDRESSEMENT BASE SUR UNE ESTIMATION DES ANNEES PRECEDENTES . ONT-ILS LE DROIT ? SUIS-JE OBLIGE DE PAYER CE REDRESSEMENT ALORS QUE JE NE SUIS PAS RESPONSABLE DE CE MEFAIT."

Nom prénom adresse tel n° de client...

#### Date

Courier de réclamation en RAR concernant la facture N°

#### Madame, Monsieur

Suite à un disfonctionnement du compteur, disfonctionnement relevé par l'agent EDF, j'ai reçu un redressement de XXX€.

Je conteste cette facture; d'une part, je ne suis en aucun cas responsable de ce disfonctionnement et d'auutre part, mes revenus ne me permettent pas de payer une facture aussi lourde.

Sans mauvaise volonté de ma part, je me vois contraint de contacter la DECL d'EDF pour leur expliquer ce cas. Sans réponse de leur part, je me verais contraint de saisir le médiateur d'EDF.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ceci est un exemple (écrit sur le tas,) à vous de rajouter, corriger.. Restons correct, la correction amène souvent de bonne nouvelle.

J'espère que vous avancerez, tenez-moi au courant.

Bonne soirée.

## Par ragi, le 23/04/2009 à 21:32

BONSOIR C EST RAGI,

MERCI POUR LE MODELE DE LETTRE JE SSUIS EN TRAIN DE LE RELEVER ET JE VAIS L'ENVOYER A EDF EN AR APRES CETTRE LETTRE JE VAIS ATTENDRE J AI RAJOUTE S ILS POUVAIENT M ACCORDER UN GESTE COMMERCIAL DE 50 % QU EN PENSEZ VOUS VONT ILS ME L'ACCORDER

### Par ragi, le 10/05/2009 à 20:01

bonsoir c est ragi juste pour vous dire qu edf a repondu a ma lettre recommandee et m ont dit quils allaient etudier ma demande donc j attends a bientot je vous tiens au courant

#### Par Huang, le 15/05/2009 à 21:38

Bonsoir à tous!

J'éprouve exactement le même problème que ragi et espère bénéficier d'une aide sur ce forum.

Nous avons dernièrement reçu une facture GDF s'élévant à 801euros pour une consommation abérrante de 11000KwH pour 6mois de consommation.

Il s'agit aussi d'un cas de redressement selon le service client.

En étudiant les factures on se rends compte d'une chose assez improbable.

Le relevé compteur passe de 1564m3 à 2664m3!

Chose totalement impossible car nous nous servons du gaz que pour l'eau sanitaire ainsi que pour les plaques de cuissons. Nous nous chauffons pas au gaz.

Impossible de payer cette facture, car nous estimons que l'erreur ne nous est pas imputable (comment expliqué ce compteur qui joue à saute mouton?), de plus nous avons simplement pas les moyens!

On a déja envoyé des courriers en AR, mais rien n'y fait pour le moment. Ils ne veulent pas comprendre que l'on n'y est pour rien!

L'erreur se trouve chez GDF, pas chez nous qui avons des factures de 30 euros seulement

chaque 2 mois!

Nous somme clients depuis de nombreuses années, une telle erreur est si vulgaire qu'on est en droit je pense de la contester.

Merci de bien vouloir me donner quelques informations.

ps: Peut on consulter le médiateur EDF pour un probleme GDF?

ps2: En espérant avoir des nouvelles de ragi qui éprouve exactement le meme problème.

#### Par ardendu56, le 15/05/2009 à 22:45

Ragi, bonsoir

Pour vous c'est de 2 semaines minimum jusqu'à 2 mois d'attente avec EDF. Et espérons, une bonne nouvelle.

Bonne continuation.

Pour Huang

Vous avez contesté en RAR?

1 Vous contester, ils répondent ou non,

2 pendant ce temps, vous contacter:

- le Directeur Clients Régional (adresse sur facture)
- le Directeur Clients France :

**GDF SUEZ** 

A l'attention du Directeur Clients

Eurosquare 1

155 boulevard Victor Hugo

93400 St OUEN

3 le médiateur

Il intervient uniquement sur demande écrite établie :

Médiateur GDF SUEZ

TSA 90015

75837 Paris Cedex 17

Et j'espère que vous obtiendrez gain de cause.

Bien à vous.

#### Par **Huang**, le **15/05/2009** à **23:23**

Merci à vous!

Je prend note de la démarche à suivre et y ajoute la constitution d'un dossier auprès de

l'association UFC Que Choisir.

Merci encore

#### Par ragi, le 03/06/2009 à 22:45

BONSOIR C EST RAGI

COMMENT ALLEZ VOUS, GDF M A REPONDU POUR ME DIRE QU ILS NE POUVAIENT RIEN FAIRE Q U ILS MAINTENAIENT LEUR ESTIMATION ET ME PROPOSAIT UN PAIEMENT EN 2 FOIS C EST TOUT, JE LEUR AI TELEPHONE ET LA SECRETAIRE NE POUVANT RIEN FAIRE SANS L AVIS DE SA HIERARCHIE, DOIR ME RAPPELER POUR UN ECHELONNEMENT DE 4 MOIS TOUJOURS RIEN A CE JOUR BON COURAGE HUANG A BIENTOT JE VOUS TIENS AU COURANT AMICALEMENT RAGI

### Par **Huang**, le **03/06/2009** à **23:47**

Ragi, nous venons nous aussi d'avoir reçu un courrier de GDF après avoir fait toutes les démarches nécessaires.

Ils ne peuvent en effet rien faire concernant le montant en lui-même puisqu'il y a eu effectivement consommation (malgré le fait que c'est leurs erreurs que d'avoir mal réalisé les relevés) mais ils nous ont proposé un paiement echelloné sur 7 mois (ce qui porte la paiement à environ 110 euros par mois (un conseiller nous avait proposé 10 mois d'ailleurs)

Ca reste une situation très délicate...

Bon courage à vous Ragi!

#### Par ragi, le 04/06/2009 à 22:06

BONSOIR HUANG J AI RECU AUJOURD HUI UNE LETTRE DE GDF ILS MACCORDENT DE REGLER EN 4 FOIS MOI AUSSI ILS NE VEULENT PAS RECONNAITRE LA VTUSTE DU COMPTEUR TANPIS ILS AURONT TOUJOURS RAISON DONC 800.00 € EN 4 FOIS JE REMERCIE ARDENDU QUI M A BIEN RENSEIGNE ET VOUS BON COURAGE

## Par **normalisa**, le **28/11/2015** à **17:19**

bonsoir,

je vie dans mon appartement de 70 m2 depuis 9 ans avec mon fils et j'ai toujours eu entre 5800 et 6600 kwh de consommation de gaz annuelle. Début novembre j'ai eu la mauvaise

surprise de recevoir une facture de régularisation de 830 euros pour une consommation relevée de plus de 16000 kwh! Une aberration car ma voisine qui vie dans un f4 avec ses 3 enfants consomme moins que ça! Et sachant que je suis seule la plupart du temps car mon fils est peu présent, cela veut dire moins de cuisine et moins de douches. Je pensais même avoir un remboursement de trop perçu de la part de mon fournisseur ENI. J'ai donc envoyé une réclamation en recommandé mais quand je lis les messages précédents ça ne me rassure pas. En tout cas une chose est sure, je ne paierai jamais cette somme. C'est un peu facile pour GRDF de se tromper dans les relevés de compteurs et de nous facturer leurs erreurs. Surtout quand c'est aussi flagrant!

Je vous remercie pour vos commentaires

## Par youris, le 29/11/2015 à 09:48

bonjour,

je vous conseille de vérifier la concordance des index entre votre compteur gaz et ceux figurant sur votre facture, il peut s'agir d'une erreur de relevés. votre seul interlocuteur est votre fournisseur ENI qui a établi la facture et non GRDF. salutations